



# *À l'Eure de Jouy*





## RÉVISION DU PLU

Lors de la réunion publique du 03 septembre 2020 concernant la révision complète du Plan Local d'Urbanisme de Jouy, Christian Paul-Loubière a rappelé les motifs qui ont conduit à la révision du PLU de la commune de JOUY, l'actuel étant applicable depuis 2012 :

- Au niveau national :  
- actualisation, au regard des prescriptions de l'Etat, aux fins d'optimiser le foncier constructible, notamment en terme de densification et de protection de l'environnement ;
- Au niveau communautaire :  
- Harmonisation du PLU de Jouy avec le SCOT de Chartres Métropole en cours de révision ;
- Au niveau communal :  
- modification de l'emprise MAJENCIA (ex-NORITUBE), terrain constructible de 20.000 m², plaçant cette emprise foncière en projet d'affectation mixte, afin d'éviter un déséquilibre sur la commune ; la municipalité doit maîtriser son évolution.  
Cette emprise fera l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) durant les 5 prochaines années.



Jean-Louis Guillemot présente le nouveau PLU devant un public qui respecte les gestes «barrières»

Le projet sera suivi par un comité de pilotage.

- Restitution de fonciers au monde agricole et au milieu naturel, environ 8 ha.
- Utilisation des dents creuses, avec une maîtrise de la constructibilité sur les 5 à 10 années à venir,
- Rendre le règlement d'urbanisme plus facilitateur aux administrés.

Une trentaine de personnes a assisté à cette réunion publique, avec un retour très satisfaisant de l'ensemble des participants, ce qui démontre l'intérêt des Joviens pour cette révision qui impactera les 10 années à venir.

La révision de notre PLU a été confiée à la société «En Perspective».

## SOMMAIRE

|                        |          |
|------------------------|----------|
| • RÉVISION DU PLU      | P. 02    |
| • EDITO DU MAIRE       | P. 03    |
| • COMPTE ADMINISTRATIF | P. 04    |
| • BUDGET PRINCIPAL     | P. 05    |
| • COMMENTAIRES BUDGET  | P. 06    |
| • LES NOUVEAUX ÉLUS    | P. 07    |
| • COMMISSIONS          | P. 08    |
| • CIMETIÈRE            | P. 09    |
| • AUTOUR DE L'ÉCOLE    | P. 10-11 |
| • TRAVAUX COMMUNAUX    | P. 12-13 |

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| • AGNÈS ET JACKY THÉROUIN | P. 14    |
| • LA BOULANGERIE JOVIENNE | P. 15    |
| • CIVISME                 | P. 16    |
| • CONFINEMENT             | P. 17    |
| • LE PLAN VERT            | P. 18-19 |
| • ESPACE MUSICAL DE JOUY  | P. 20    |
| • AIDER AUTREMENT 28      | P. 21    |
| • FORUM /ADRIEN TRUFFERT  | P. 22    |
| • ENVIRONNEMENT           | P. 23    |
| • A L'EURE DES JEUX       | P. 24    |

### Direction de la publication :

Christian PAUL-LOUBIERE

Conception : Corinne BERTHELOT, Pascal MARTIN



Impression : Topp Imprimerie  
5 ZA Croix saint Mathieu  
28320 Gallardon



### Ont participé à ce numéro :

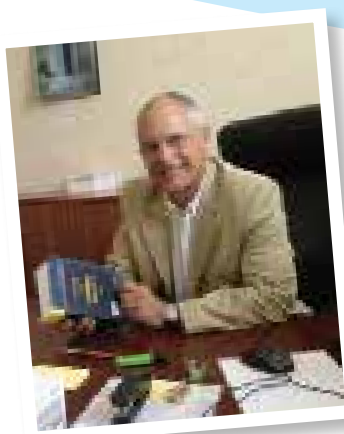
Corinne BERTHELOT, Solange CHAVIGNY,  
Chantal CHEVALLIER, Corinne COME,  
Christèle DOYEN, Valérie FOROT-SALINO,  
Michel GALARNEAU,  
M.-Claude LABOREY IMBERT, Pascal MARTIN,  
Brigitte MOREAU, Christian PAUL-LOUBIERE,  
Pierre PERTHUIS, Patrice PICHOT

**Crédit photographique couverture :**  
Pascal MARTIN



web

www.jouy28.com



**Avant tout, je dois vous remercier de la confiance, exprimée au travers de vos suffrages le 15 mars dernier, à mon équipe municipale et à moi-même pour ce 5<sup>e</sup> mandat. La participation - certes moindre**

**que d'habitude - était ici équivalente à celle de la moyenne nationale lors d'élections organisées dans un contexte très particulier, la veille du confinement imposé par l'Etat en raison du COVID19.**

Car la grande question du moment est bien celle de la crise sanitaire qui nous occupe depuis le début du printemps. Situation inédite dans notre Histoire récente !

La relance de notre économie, au plan national, jusque dans les communes comme la nôtre, exige que l'on ne replonge pas dans une très rigoureuse période de confinement.

Cela relève de la responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous, consistant à respecter les mesures dites «barrières» auxquelles nous nous sommes malheureusement habituées.

J'ai pu constater qu'ici, chacun a vite consenti à adopter rapidement ces mesures édictées par le gouvernement. C'est pourquoi je ne prendrai pas, compte tenu de la situation actuelle, un arrêté imposant le port du masque dans les lieux publics de notre commune.

Chacun doit se sentir responsable pour tous et réciproquement !

Mais n'oublions pas que face à un tel contexte, la solidarité reste le maître-mot.

Solidarité contre la pandémie et solidarité pour la relance de nos activités commerciales, artisanales et libérales, et aussi associatives.

Nous avons pu apprécier l'intérêt d'avoir eu, chez nous, nos commerces ouverts tout au long de la période de confinement. Cette autonomie d'approvisionnement alimentaire a été perçue comme un véritable enjeu dans nos villages confrontés à des circonstances hors norme.

Mis à part ceux qui ont été contraints de fermer boutique, tous les commerçants alimentaires ont pu maintenir leurs offres.

N'oublions pas comme ils ont été utiles pour faire en sorte qu'ici, nous n'ayons manqué de rien...

Pendant cette période, on pouvait toujours joindre les élus et la mairie. Le téléphone était transféré et une permanence était assurée tous les matins par une élue. Elle prenait régulièrement des nouvelles des personnes seules qui n'avaient pas de famille aux alentours et distribuait des attestations de déplacements à celles ne possédant pas de moyen informatique.

Les personnels de la mairie ont réalisé leurs missions en télétravail ou en présentiel suivant leurs possibilités.

Le service technique travaillait en alternance afin d'assurer la continuité de l'entretien de la commune.

Concernant l'école, nous étions Centre d'Accueil Mutualisé. Les enfants des soignants de Jouy-St-Prest-Berchères-St-Germain et Poissvilliers étaient regroupés à l'école de Jouy. De ce fait, les agents communaux ont assuré la garderie du matin, l'encadrement du temps du midi, le nettoyage et la désinfection des locaux.

Plusieurs habitants de la commune se sont proposés pour aider les personnes en difficultés et faire leurs courses, qu'elles en soient ici remerciées.

Depuis le 11 mai, tout le monde a repris son poste en respectant le protocole sanitaire.

L'école est ouverte aux enfants depuis la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre avec le protocole sanitaire arrêté par l'Etat, et la plupart des associations, suivant les prescriptions sanitaires, ont aussi repris leurs activités.

Chacun comprendra que, lorsque l'on impose le masque sur Paris, ou lorsque les restaurants de certaines villes de France sont tenus de fermer, il est nécessaire d'éviter les rencontres dans un lieu de grande proximité ou tout simplement de regroupements dans des enceintes plus ou moins vastes. C'est pourquoi les sanitaires (mis à part les WC à vocation individuelle) et les vestiaires du complexe sportif seront, jusqu'à nouvel ordre, maintenus clos.

En revanche, l'exercice des disciplines sportives - dans le respect et les conditions que nous connaissons - demeure possible au sein du complexe sportif et sur le stade.

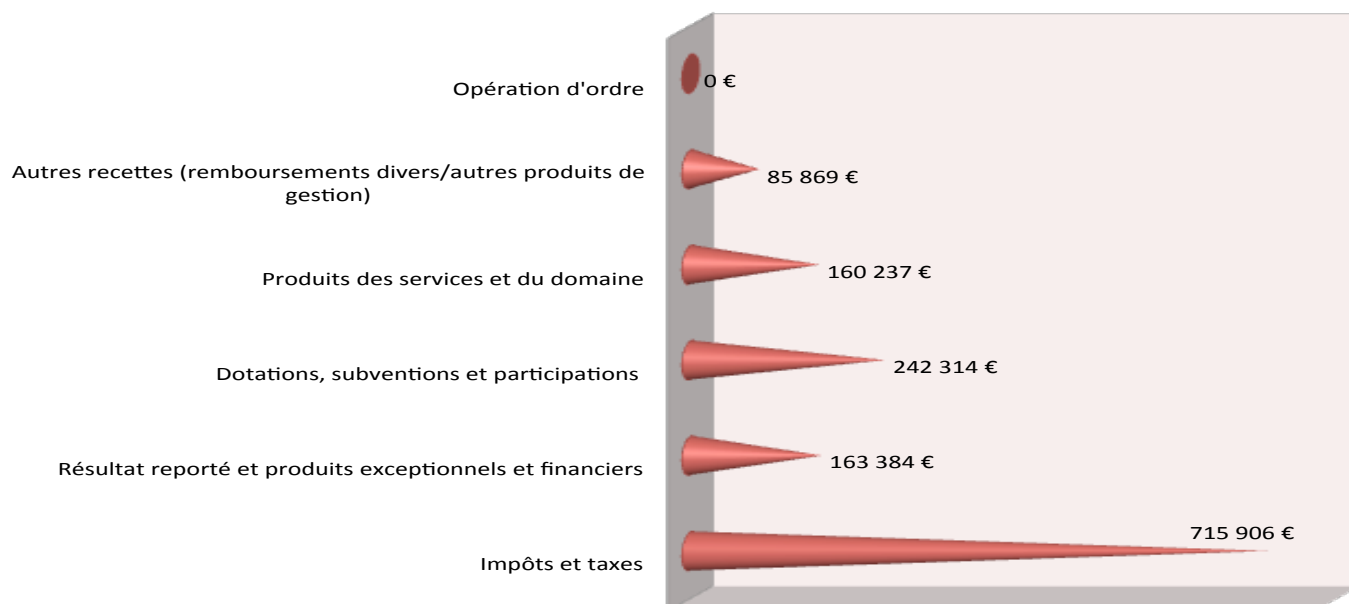
Face à l'adversité, comme toujours, restons unis et responsables et nous passerons ce cap !

**VOTRE MAIRE,**  
**Christian PAUL-LOUBIERE**

# COMPTE ADMINISTRATIF

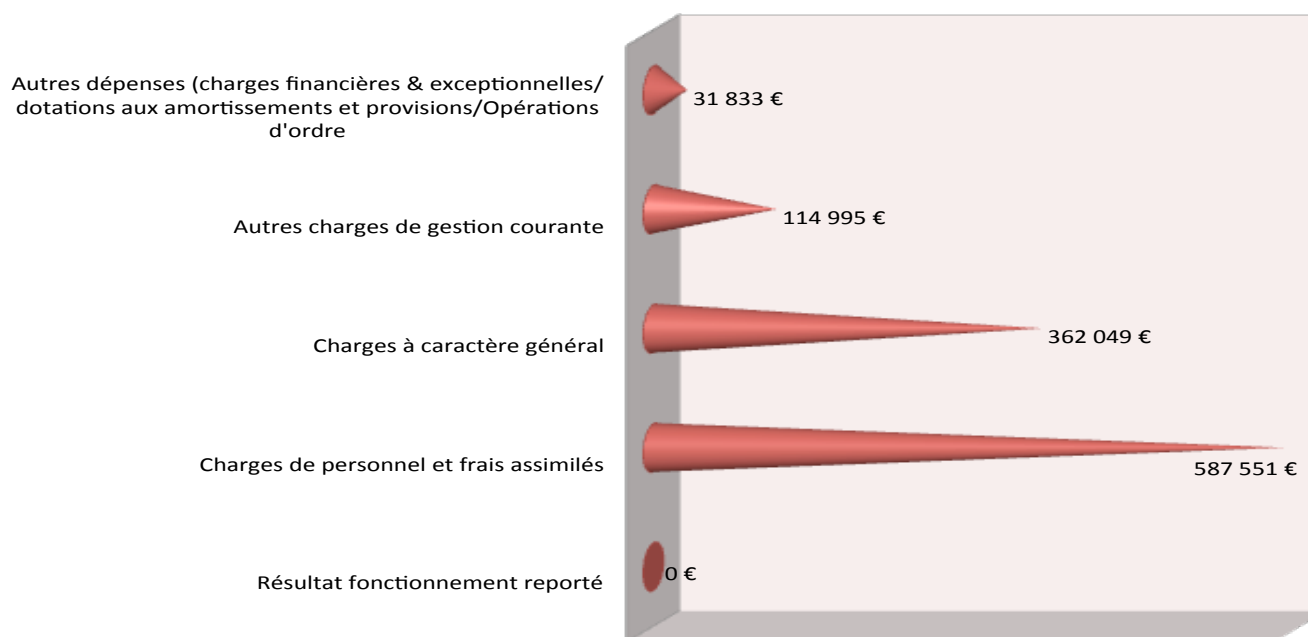
## Recettes de fonctionnement compte administratif 2019

**Total : 1 367 709 euros**



## Dépenses de fonctionnement compte administratif 2019

**Total : 1 096 428 euros**



Les commentaires du budget en page 6.

# LE BUDGET PRINCIPAL

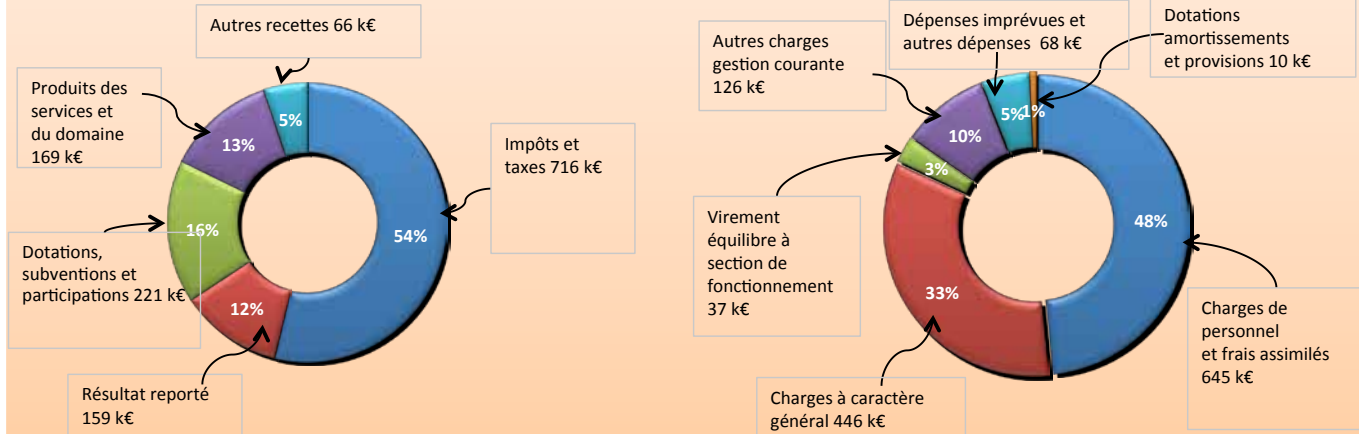
BUDGET

## Budget Principal 2020

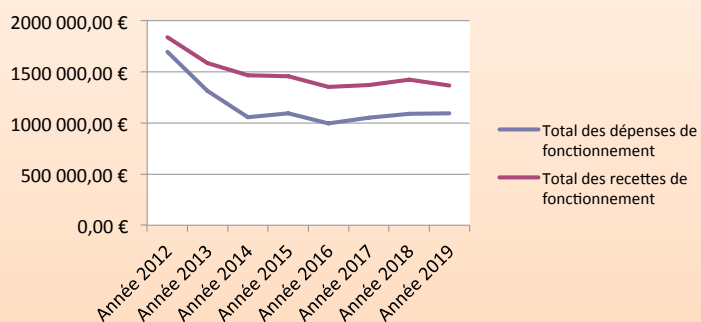
1 332 440 €

### D'où vient l'argent ?

### Où va l'argent ?

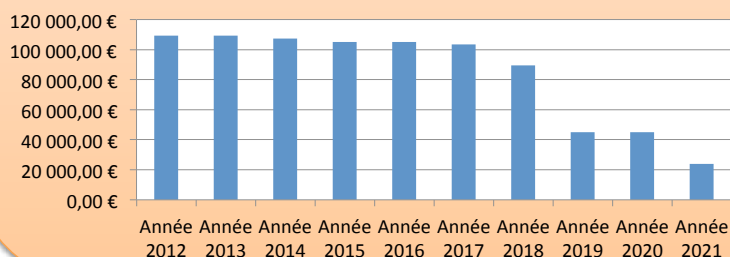


## Des frais de fonctionnement maîtrisés malgré la baisse constante des recettes



**Evolution des dépenses totales de fonctionnement**  
(charges à caractère général, masse salariale, subventions et participations versées, remboursement des intérêts de nos emprunts et charges diverses) **et des recettes totales de fonctionnement** (impôts et taxes, dotations, subventions, produits des domaines) **du budget principal**

### Evolution de l'endettement pluriannuel des emprunts du budget principal



La capacité d'autofinancement est l'excédent de fonctionnement qui sert ensuite à financer les futurs investissements. Il se calcule par la différence entre les dépenses totales de fonctionnement et les recettes totales de fonctionnement

## COMMENTAIRES DU BUDGET 2020

Vous trouvez présenté ici, de façon schématique : le compte administratif, qui vaut reddition de l'exécution du budget communal de 2019, le dernier de la mandature précédente, et le budget primitif, qui a été voté par le conseil municipal, le 5 mars dernier, pour la première année en cours de la nouvelle mandature.

Vous pourrez observer que la situation financière de votre commune est très saine.

Notre excédent de fonctionnement disponible, après financement du solde négatif de la section investissement en clôture de l'exercice 2019, s'élève à 271 280 €, sur budget exécuté en dépense à hauteur de 1 096 428 €.

Notre charge d'emprunts atteint son niveau d'étiage avec un capital restant dû, en 2020, à 70 839 € ; il était de 202.683 €, en 2018. Ainsi l'annualité de remboursement (amortissement du capital et intérêts), qui était de 89 407 € en 2018, se trouve réduite à 44 858€, en 2020. Le montant des frais financiers - de 13 500 € en 2015 et 1 903 € en 2018 - est aujourd'hui de seulement 220 €.

Notre capacité à contracter de nouveaux emprunts est pleinement recouvrée ; elle nous a permis, dès cette année, de souscrire un prêt de 150 000 €, pour financer certains travaux de voirie dont les détails apparaissent dans les pages qui suivent.

Cette situation financière permet à la commune de dégager une trésorerie suffisante pour éviter toute difficulté de gestion.

Cependant, nous devons veiller à la maîtrise de nos charges de fonctionnement, notamment de la masse salariale, en veillant à ne pas augmenter le nombre d'employés communaux, même si la marge de manœuvre reste très étroite.

En effet, la situation toute particulière générée par la crise sanitaire de la COVID 19, laisse augurer les années à venir, difficiles. Il faut s'attendre à la poursuite des réductions des dotations versées par l'État à notre commune (seulement 112 000 € en 2020 !) et l'on n'a que peu de visibilité sur les conséquences de l'exonération progressive de la taxe d'habitation, pour 80% puis 100% des contribuables, décidée par le Président de la République.

Il s'agit ici d'un point essentiel quand on sait que, pour 2020, les impôts et taxes représentent 54% de recettes estimées de la commune.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, a, pour cette année encore, décidé de ne pas augmenter les taux des taxes dites : "ménage" - qui sont, je le rappelle, de : 12,72%, pour la taxe d'habitation, et de 17,89%, pour la taxe foncière - bien que ces deux taxes principales en termes de recettes, se maintiennent à des niveaux bien inférieurs aux taux moyens, pour des communes équivalentes à la nôtre, dans le département.

Face aux mesures attendues en faveur de la relance nécessaire de l'économie nationale, quelle politique de l'Etat devons-nous espérer concernant l'administration des collectivités territoriales ?

Réductions plus drastiques des dotations versées aux communes, alors que les charges transférées par l'Etat aux communes le seront sans compensations financières pérennes, alors que les annonces promettent à chacun de ne pas subir une augmentation des impôts...?

Réductions des recettes fiscales - je pense à la baisse des taux d'impôts de production : cotisation foncière des entreprises (CFE), dont le produit est destiné à Chartres Métropole, et TFB des entreprises qui bénéficie aux communes - mais avec quelles compensations de l'Etat et quelle maîtrise des taux par les établissements publics de coopération intercommunale et les communes ?

Or la maîtrise de ces taux est fondamentale au regard du principe de "libre administration des collectivités territoriale", comme le prévoit l'article 72-2 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « Les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi. Elles peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures. (...) Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources. (...) Tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. (...) »

Nous attendons donc davantage de clarté et d'assurances sur le long terme dans les réponses de l'Etat, concernant le respect de la décentralisation ...

Votre maire  
Christian PAUL-LOUBIERE



# CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026

NOUVEAUX  
ELUS



Christian PAUL-LOUBIERE, Maire ; Jacky TARANNE, 1<sup>er</sup> adjoint ; Chantal CHEVALLIER, 2<sup>e</sup> adjointe ; Jean SEIGNEURY, 3<sup>e</sup> adjoint ; Corinne COME, 4<sup>e</sup> adjointe ; Pascal MARTIN, 5<sup>e</sup> adjoint ; Patrice PICHOT, Conseiller délégué ; Jean-Louis DOUSSET, Conseiller délégué ; Pierre PERTHUIS, Conseiller délégué ; Guy NORMAND, Conseiller délégué ; Ghislaine BUARD, Isabelle LAUZON, Marie Claire LABOREY, Marie-Jeune LEBRAULT, Christèle DOYEN, Laure VILLENEUVE, Valérie FOROT-SALINO, Pierre ROUXEL, Didier DAVID, conseillers municipaux.

## NOS ÉLUS À L'AGGLO

Chartres Métropole compte 66 communes, 112 conseillers communautaires et 136 217 habitants. Jouy est représenté par deux membres au sein de Chartres Métropole, élus directement lors des élections municipales du 15 mars dernier : Christian Paul-Loubière, titulaire, et Chantal Chevallier, suppléante.

Ils ont été installés lors de la séance du 16 juillet dernier qui a élu son Président (Jean-Pierre Gorges), ses 15 vice-présidents et installé l'ensemble des instances communautaires notamment les 4 commissions internes et le CIAS où la commune de Jouy est représentée.

Les quatre commissions internes sont les suivantes :

Finances, Développement économique, Services publics et Environnementaux, Affaires sociales.

Christian PAUL-LOUBIERE est le premier des 15 vice-présidents. Il est délégué aux Affaires générales et aux Réseaux secs que sont les télécommunications électroniques (fibre optique), l'énergie (électricité, gaz), l'éclairage public... en lien avec de multiples acteurs, mais pas toujours sur le même périmètre.

En 2015, Chartres Métropole a «pris la main» sur ces réseaux, devenant seul maître d'ouvrage et interlocuteur unique, en lien étroit avec les communes selon leurs besoins. Elle met ainsi en œuvre une stratégie de développement et d'aménagement au profit des habitants du territoire communautaire en fixant des objectifs de réalisations planifiés avec les différents opérateurs.

Parmi ses priorités figurent notamment : la poursuite de l'enfouissement des réseaux électriques et leur sécurisation ; la recherche d'une meilleure maîtrise de nos dépenses d'énergie en dotant l'éclairage public de la technologie "Led" ; le déploiement des réseaux de gaz avec un projet novateur et vertueux dont nous reparlerons ; le développement de la communication électronique, à savoir la fibre et le déploiement de la 4G, pour le très haut débit (quand elle sera opérationnelle), dans les communes de l'agglomération. C'est essentiel, car la communication électronique est aussi importante aujourd'hui que l'électricité au début du siècle dernier.

# COMMISSIONS

Le maire est Président de droit de chaque commission.

## APPELS D'OFFRES

**Titulaires :** Jean SEIGNEURY/Jean-Louis DOUSSET/Pierre PERTHUIS

**Suppléants :** Jacky TARANNE/Didier DAVID/Chantal CHEVALLIER

## AFFAIRES GÉNÉRALES

**Vice-Présidente :** Chantal CHEVALLIER

## FINANCES

**Vice-Président :** Jacky TARANNE

Jean SEIGNEURY/Pascal MARTIN/Chantal CHEVALLIER/  
Corinne COME/Pierre PERTHUIS/Patrice PICHOT/Didier  
DAVID/Isabelle LAUZON

## VOIRIE-TRAVAUX

**Vice-Président :** Jean SEIGNEURY

Jacky TARANNE/Guy NORMAND/Pierre PERTHUIS/Patrice  
PICHOT/Jean-Louis DOUSSET/Didier DAVID/Pascal MARTIN

## URBANISME-PLU

**Vice-Président :** Jacky TARANNE

Jean SEIGNEURY/Guy NORMAND/Pierre PERTHUIS/Patrice  
PICHOT/Jean-Louis DOUSSET/Didier DAVID /Isabelle LAU-  
ZON/Christèle DOYEN/Corinne COME/ Chantal CHEVAL-  
LIER

## ENVIRONNEMENT/PLAN VERT

**Vice-Présidente :** Corinne COME

Marie Claire LABOREY/Patrice PICHOT/Jean-Louis DOUS-  
SET/Guy NORMAND/Didier DAVID

## SÉCURITÉ-SECOURS-INONDATIONS

**Vice-Président :** Jean SEIGNEURY

Chantal CHEVALLIER/Jean-Louis DOUSSET/Guy NORMAND/  
Pierre PERTHUIS/Isabelle LAUZON/Didier DAVID

## CIMETIÈRE

**Vice-Président :** Pierre PERTHUIS

Jean SEIGNEURY/Chantal CHEVALLIER/Isabelle LAUZON

## SCOLAIRES

**Vice-Président :** Pascal MARTIN

Chantal CHEVALLIER/Marie-Jeune LEBRAULT/Isabelle LAU-  
ZON/Patrice PICHOT/Pierre ROUXEL

## LOGEMENT

**Vice-Présidente :** Chantal CHEVALLIER

Corinne COME/Didier DAVID/Ghislaine BUARD/Isabelle  
LAUZON

## SPORTS-RELATIONS ASSOCIATIONS

**Vice-Présidents :** Corinne COME/Jean SEIGNEURY

Patrice PICHOT/Jean-Louis DOUSSET/Valérie FOROT-SALI-  
NO/Didier DAVID/ Pierre ROUXEL

## ANIMATIONS COMMUNALES

**Vice-Présidente :** Chantal CHEVALLIER

Corinne COME/Ghislaine BUARD/Jean SEIGNEURY/Isabelle  
LAUZON/Marie-Jeune LEBRAULT/Pierre ROUXEL

## CULTURE-COMM.-INFORMATIQUE

**Vice-Président :** Pascal MARTIN

Valérie FOROT-SALINO/Corinne COME/Christèle DOYEN/  
Membres extérieurs : Corinne BERTHELOT, Michel GALAR-  
NEAU

## MOULIN

**Vice-Président :** Jean SEIGNEURY

Pascal MARTIN/Guy NORMAND/Pierre PERTHUIS/Jean-Louis  
DOUSSET/Ghislaine BUARD

Membre extérieure : Corinne BERTHELOT

## CCAS

Corinne COME/Chantal CHEVALLIER/Laure VILLENEUVE/  
Ghislaine BUARD/Marie-jeune LEBRAULT

Membres extérieurs nommés : Nicole PERTHUIS (UDAF)/  
Marie-Madeleine NORMAND/Claudette LE PRINCE/Monique  
GAUTIER (DILE) (retraitées)/Jean-Luc MASSOÛÉ (Handicap)



C'est un lieu dont on ne parle pas souvent, pourtant il est indispensable à la vie d'une commune. Depuis plusieurs années, Pierre Perthuis a en charge la responsabilité de notre cimetière, il nous en dit plus aujourd'hui.

**Chantal Chevallier** : Tu as réalisé un travail colossal afin de mettre à jour la gestion du cimetière et d'en assurer le suivi régulier, en quoi consiste cette tâche ?

**Pierre Perthuis** : Au mois d'avril 2014, le maire m'a délégué la gestion du cimetière. J'ai commencé par actualiser le règlement qui est dorénavant affiché sur place et consultable en mairie.

Ensuite, nous avons acheté un nouveau columbarium de 24 emplacements pour compléter celui déjà existant de 20 emplacements. Le cimetière est historiquement composé de deux parties, celle d'origine et une plus récente. Dans la partie la plus ancienne, du gravier a été étalé dans les allées ; elles étaient encore en terre battue !

**CC** : Tu évoques une partie récente, nous pouvons donc accueillir de nouvelles sépultures.

**PP** : Non, justement pas, je me suis très vite rendu compte que le cimetière devenait trop petit et qu'il fallait l'agrandir. Nous avons préféré faire le recensement de toutes les concessions arrivées à leur terme et celui des tombes abandonnées, ce qui a demandé plus de 4 ans de recherche.

**CC** : Peux-tu détailler ce travail ?

**PP** : Pour le recensement, j'ai dû rechercher dans l'état civil, consulter de nombreuses archives et aller sur le terrain afin de relever les noms des défunts qui étaient ensevelis dans chaque sépulture. Il était nécessaire de procéder parfois par déduction car il manquait des données, ou elles se trouvaient à différents endroits. Dans les cas les plus simples, il fallait compter une journée de travail par famille ! A la suite de ces recherches, et au vu du nombre de sépultures à relever, nous avons été amenés à fermer l'ossuaire actuel qui n'était plus aux normes et à en construire un autre plus grand.

**CC** : Comment se déroule le travail de relevé des tombes ?

**PP** : Il est réalisé par une entreprise de Pompes Funèbres, une mini-pelle peut-être utilisée pour enlever les parties les plus lourdes de la pierre tombale, si il en reste, et dégager le maximum de terre.

Mais l'essentiel se fait à la main, les restes osseux sont déposés dans des boîtes prévues à cet effet, identifiées, rangées méthodiquement et avec respect dans l'ossuaire. L'époque où les ossements étaient jetés en vrac est heureusement révolue.

Nous avons relevé 17 tombes, il en reste près de 70 encore à réaliser (notamment, pour les concessions perpétuelles devenues dangereuses), nous le ferons progressivement, car cela a un coût important pour la commune.

### EN BREF...

**Stéphanie FOUQUET**, masseur-kinésithérapeute, vient de se réinstaller sur notre commune : 1 bis, rue Jean-Pierre Glin - 28300 Jouy 06.67.55.21.25.



**CC** : Tu as fait aussi un important travail bureautique, nous t'avons vu pendant des heures à saisir des données.

**PP** : Nous utilisons maintenant un logiciel plus récent et plus pratique, qui permet d'avoir davantage de renseignements centralisés et des dossiers à jour. Il a fallu en effet rassembler plusieurs données éparses.

Dorénavant, chaque tombe est identifiée précisément. Une personne qui se présente en mairie dispose immédiatement, non seulement de tous les renseignements administratifs sur la concession mais aussi la localisation exacte de chaque sépulture. Il n'y a pas si longtemps, nous devions nous rendre au cimetière afin de pouvoir donner ces informations.

Enfin, la rue du Cimetière est en cours de réfection. Nous installerons un portail électrique qui permettra de sécuriser le lieu. Dorénavant, l'accès ne se fera plus qu'à un seul endroit.

### INFOS UTILES CIMETIÈRE

Horaires d'ouverture :

01/10 au 31/03, de 9 heures à 17 heures

01/04 au 30/09, de 9 heures à 18 heures

Retrouver sur notre site [www.jouy28.com](http://www.jouy28.com), rubrique aide dans les démarches, la réglementation applicable à la reprise des concessions qu'elles soient abandonnées ou qu'elles arrivent à leur terme.

### RECENSEMENT

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative.

## LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

► Après 17 années passées à Jouy, Isabelle Seguin nous a quitté afin de retrouver son mari établi à Sarlat pour des raisons professionnelles.

Originaire du Loiret où elle a été élève de l'Ecole Normale, Isabelle a commencé sa carrière eurélienne en partageant sa première affectation entre Janville et Chartres, à l'école Maurice de Vlaminck. Après une année à Oisème et une autre à Nogent-le-Phaye, elle a rejoint notre école. Enseignante en CM2, elle toujours su avec bienveillance et autorité préparer parfaitement les élèves à leur entrée en 6<sup>e</sup>. Depuis la rentrée 2018, elle exerçait aussi les fonctions de directrice, dont la dernière année a été particulièrement difficile en raison de la situation sanitaire.

Fin juin, une nouvelle directrice a été nommée, en attente d'une affectation dans une école française de Louisiane ! (il est parfois des logiques administratives qui nous échappent...). Fin août, elle a rejoint les États-Unis.

C'est donc Anne-Laure Tanguy qui a pris la direction de notre école avec beaucoup de mérite, car il s'agit d'une fonction nouvelle pour elle. La direction d'une école élémentaire et/ou maternelle est une tâche complexe, engageant des prises de responsabilité importantes pour celui ou celle qui l'occupe sans nécessairement que les moyens hiérarchiques lui en soient donnés.

Anne-Laure a elle débuté sa carrière au début des années 2000 dans le Loir-et-Cher, non loin de Vendôme, et a suivi également son conjoint en Eure-et-Loir, où elle a obtenu un poste de titulaire remplaçante avant de se fixer en classe de maternelle durant 7 années à Champhol et une année à Chartres. En 2019, elle fait sa rentrée à Jouy pour enseigner à des élèves de CM1 et CM2, niveau qu'elle conservera cette année.

Souhaitons-lui une grande réussite dans cette fonction, qui plus est dans une période particulièrement compliquée où les protocoles sanitaires en dictent les règles.



Moment convivial lors du départ d'Isabelle Seguin

## LA COVID



Quand le restaurant est fermé, les enfants doivent pique-niquer

► Au mois de mars, lorsque le confinement a été décrété, notre école a été choisie pour recueillir les enfants des personnels soignants de notre commune mais également de Saint-Prest, Poivilliers et Berchères-St-Germain.

Tous les enseignants et une grande partie du personnel ont été présents pendant cette période, qu'ils en soient grandement remerciés dans ces pages.

À la sortie du confinement, nous avons réagencé les locaux afin de garantir les gestes «barrières», la reprise de l'école était sous le signe du volontariat, il n'y avait rien d'obligatoire, mais à partir de mi-juin, la consigne a été donnée, sous certaines restrictions, tous les élèves devaient revenir en classe. Nous avons alors réorganisé l'accueil et les services scolaires en fonction dans les jours qui ont suivis.

Si beaucoup d'activités de fin d'année n'ont pu avoir lieu, comme la kermesse, la remise des prix a donné l'occasion aux élus de souhaiter aussi bonnes vacances aux enfants et à leurs enseignants.



Distance dans la cour...

Lavage des mains



...et dans les classes



## LES TRAVAUX

► L'été est toujours le moment propice à la réalisation des travaux de réfection de notre école. Dans la cour de l'école maternelle, le revêtement de protection sous les jeux a fait l'objet d'une totale rénovation dans la partie qui était la plus abîmée. Par ailleurs, le tapis a été consolidé sur les côtés (coût total de la prestation 11 k€).



Chaque été est aussi l'occasion de repeindre entièrement une classe, cette année c'est celle occupée par Réjane Tropé, classe des CE1, qui a fait l'objet d'une totale restauration par les mains expertes d'Arnaud Beaussier et de Nicolas Joudinaux, jouant sur des nuances de rose, couleur qui d'après une étude dans le domaine des neurosciences, serait propice au calme et à l'apprentissage. On verra...

La toiture du couloir de l'école élémentaire entre la classe de CP et le bureau de la directrice a été entièrement refaite à neuf, et isolée aux normes en vigueur par une entreprise locale.

## LA RENTRÉE

► Dire que la rentrée a été particulière est une évidence ! Enseignants, personnels doivent garder le masque toute la journée, les normes sanitaires n'imposent plus la distanciation en classe, le brassage des élèves dans la cour n'est pas recommandé, les récréations ont été adaptées en conséquence.



Rentrée masquée, les parents entrent dans la classe à tour de rôle



Sandrine Caranci, notre nouvelle Atsem, reconforte un enfant.

Premier repas  
des petits  
à la cantine



Durant la première semaine, seuls les parents de petite section de maternelle ont été autorisés à rentrer dans la classe et seulement à tour de rôle afin d'accompagner leur enfant. Les services périscolaires (restauration, garderie, transport) ont repris normalement leur cours.

Notre école accueille cette année 170 enfants, un effectif peu chargé en regard des 210 enfants que nous accueillions il y a quelques années. Ainsi va l'évolution démographique d'un village qui fluctue au gré des départs et arrivées de ses habitants.



## LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

► Le poste laissé par Isabelle Seguin a été pourvu par Manon Bouvard, dont le service à 80 % est complété par Alexia Beaucé.



Sylvain Saurin assure quant à lui la décharge horaire d'Anne-Laure Tanguy tous les lundis et un jeudi sur 3, temps alloué par l'Education Nationale afin d'assurer les tâches administratives de direction.



Pascal MARTIN



## LE PONT DE L'EURE

Indépendamment des travaux de l'école (voir rubrique), la commune a vu son aspect changer en différents endroits.



Le pont de l'Eure pour lequel nous avons réservé plusieurs pages dans notre édition précédente a été complété par une passerelle en bois, des garde-corps métalliques de chaque côté et des arches qui soutiennent l'ensemble tout en donnant une touche esthétique à l'ensemble.

La réalisation est terminée, elle renforce ainsi la structure du pont que les anciens parapets en pierre menaçaient de s'effondrer, tout en offrant confort et sécurité aux piétons.

## AIRE DE JEUX

La vieille bâtisse rue Pierre Maury, située juste à côté de la bibliothèque, a été rasée. Elle abritait notamment un pressoir qui sera installé au musée où une extension couverte est en cours de construction. En lieu et place, une aire de jeux pour les enfants devrait prochainement voir le jour.



### RÉFECTION DES CHAUSSÉES

Cette réalisation est complétée par un accès PMR qui s'effectue depuis le quartier de la Dalonne, tout au long de la rue de Berchères et se termine au pont de l'Eure. Ainsi, les personnes à mobilité réduite et/ou les parents avec de jeunes enfants, pourront en toute tranquillité rejoindre le centre du village. Le coût des travaux est estimé à 130 000 euros.



Profitant des travaux réalisés rue de Berchères, la chaussée de la rue du Cimetière sera également remise à neuf. Ces différentes opérations sont en cours au moment de la rédaction de ces quelques lignes. Le coût des travaux est estimé à 72 000 euros.



### A VENIR OU PROGRAMMÉS

Le programme des travaux de voirie est prévu sur plusieurs années, les aménagements de sécurité sont programmés en priorité, ils concernent l'avenue de Chardon et la rue de Saussaye. Seront ensuite réalisés les aménagements concernant le stationnement alterné rue des Larris, les aménagements de voirie rue des Vaux-Roussins, avenue de la Gare, et avenue de la Digue.



La rue du Bout-aux-Anglois, à partir du Centre de Loisirs jusqu'à l'étang de la Digue, a également fait l'objet d'une réfection totale de la chaussée et des bordures de trottoirs existantes. Le problème d'eau pluviale stagnante ne devrait plus être constaté, des bouches ayant été posées à différents endroits. La majorité des riverains bénéficient maintenant de bateaux à la fois esthétiques et fonctionnels. Le revêtement de la route a également été réalisé jusqu'aux passerelles du Moulin de Lambouray, rendant son accès plus plaisant et moins chaotique. Le coût total des travaux est estimé à 85 000 euros.

### PARKING

Également rue Pierre Maury, en face du n° 6, un petit parking de 6 places sera réalisé dans l'année. Toujours en ce qui concerne le stationnement, rue du Fossé-Bourg, le parking existant se verra doté de 10 places supplémentaires qui seront gagnées en aménageant le terrain en profondeur. Ces places jouxtent le centre bourg ; nous espérons qu'elles seront utilisées au moment notamment de la sortie des classes par les parents qui viennent chercher leurs enfants.





Sur son téléphone portable, Agnès a en fond d'écran une belle image en noir et blanc, il s'agit de la main de l'un de ses fils en train de fleurir de la farine. Cette photographie en dit long sur le couple Jacky et Agnès Théravin, sur leur rapport au métier de boulanger, qui a rempli leurs vies pendant près de 3 décennies. C'est à Coltainville, dans la maison qu'ils occupent depuis qu'ils ont quittés la boutique, que je les ai rencontrés.



Située en face de l'église, la boulangerie existe depuis fort longtemps, elle a été fondée en 1910 par la famille Gréau dont la petite-fille réside encore à Jouy. En 1959, Anselme et Mauricette Théravin reprennent l'affaire qu'ils cèdent à Jacky et Agnès en 1994 avec ses deux activités, artisanale et industrielle (créée en 1975, rue de Berchères, qui s'adresse davantage aux collectivités).

Jacky a travaillé au côté de son père à partir de 1976 où toute la production de pain y était fabriquée évidemment de façon industrielle.

**Jacky :** Ce côté ne m'a jamais passionné, dès mon CAP, je proposais à mon père de refaire du pain dans un four à sol (sur pierre), de façon plus classique, il ne partageait pas ce point de vue, j'ai dû attendre d'être aux commandes pour remettre en place cette production.

**Agnès :** Et ça été compliqué, cela ne s'est pas fait immédiatement, car il a fallu beaucoup investir. Les banques ne nous ont pas suivi tout de suite, ce n'est qu'en 2006 que nous avons pu remettre en fonction une boulangerie artisanale, bien que depuis 1994, nous avions déjà commencé à refaire du pain de façon plus traditionnelle.

**Jacky :** En 2005, nous avons investi près de 260 k€, c'est comme si nous achetions une nouvelle boulangerie ! J'avais demandé à un meilleur ouvrier de France de m'aider à caler toutes les recettes.

**PM :** Et cela te semblait-il naturel de rester sur Jouy ?

**Jacky :** Je t'avoue avoir parfois hésité. J'ai fait de nombreux stages, notamment chez Lenôtre, je suis également pâtissier de formation, et assez polyvalent, je touche à la boulangerie, la pâtisserie, aux glaces, et au chocolat. C'est pour cela que l'on m'a proposé de partir travailler aux États-Unis, mais c'était trop compliqué, nous avions les enfants, et puis c'est mon village, il est dynamique et a du potentiel.

**PM :** Beaucoup de Joviens ont pu admirer les pièces en sucre que Jacky réalisait, il admet avec beaucoup de modestie :

**Jacky :** C'est davantage une passion, on ne peut pas en vivre. Dans les différentes écoles de perfectionnement, j'ai côtoyé les meilleurs, qui m'ont beaucoup appris mais ce sont des artistes, on peut tendre vers leurs réalisations, mais on ne les rattrape jamais...

**PM :** La boulangerie est vraiment au cœur de votre famille.

**Agnès :** Claude, le frère de Jacky, s'est installé à Versailles en 1994, nos deux fils également ont au départ pris le même chemin. Céline, notre fille, a choisi un autre métier, mais toujours en contact avec de la clientèle. Cyril est parti avec son épouse Alexandra dans le Sud, ils ont racheté une affaire, et en ont créé une autre ensuite.

Aujourd'hui, ils ont changé de métier, car même si il peut être passionnant, cette profession est pour le moins chronophage.

**Jacky :** Nous ne les avons jamais motivé à faire ce métier. Cela a été leur choix, ce qui n'était pas forcément la même chose pour nous dans les années 70 ! Cyril a fait son apprentissage chez Lenôtre et il y est resté 7 ans. Quant à Florent, il a fait son apprentissage chez nous, et il est parti ensuite dans le Sud, il a travaillé chez un meunier et a préparé son brevet de maîtrise dans la meilleure école qui soit, c'est-à-dire l'INBP à Rouen. Ce diplôme en poche, le monde entier s'offre à toi.

**Agnès :** Et c'est ainsi qu'il est parti travailler en Australie, il y est depuis 5 ans et il y est résident. Il partage son temps entre son travail et le surf, il a une vie agréable, mais c'est loin ! Nous l'avons vu il y a 3 ans et devons tous y aller cette année en famille, mais la Covid a tout stoppé !

Le couple Jacky et Agnès est pour le moins indissociable, le rôle qu'a eu Agnès est évidemment abordé dans notre conversation, d'autant que rien ne la prédisposait à cela.

**Agnès :** Quand nous nous sommes connus, je travaillais au Tribunal de Grande Instance de Versailles, j'ai ensuite été mutée à Chartres. En 1994, lorsque nous avons repris la boulangerie, la question ne s'est pas posée. J'ai décidé de travailler avec Jacky.

**Jacky :** Cela me semble fondamental d'être à deux, je ne vois pas comment il peut en être autrement. On a travaillé de concert. Agnès me donnait les retours, je pouvais réagir immédiatement. Agnès anticipait et se mettait aussi à la place des clients.

**Agnès :** Je ne regrette rien, j'ai adoré ce que j'ai fait, bien que ce métier nous place souvent en décalage avec tout le monde ; on bosse pendant que les autres s'amusent, mais c'est un choix.

La boulangerie industrielle n'a pas encore été rachetée, Jacky y exerce toujours, et aspire à trouver un repreneur. Bien évidemment, nous avons évoqué la reprise de la boulangerie artisanale et ses nouveaux propriétaires.

**Jacky :** J'ai rencontré Cyril Avert que je ne connaissais pas, il est client à la boutique le dimanche matin et aime bien venir à Jouy, car il trouve notre village charmant. Nous avons fait connaissance et je lui ai fait part de mes projets de vente dès 62 ans. En septembre, il m'appelle pour m'annoncer qu'un couple de jeunes qu'il connaissait bien souhaitait s'installer, les choses se sont faites ainsi tout naturellement, nous sommes vraiment contents



# UN JOUR, UNE HISTOIRE...

BOULANGERIE  
LBJ

d'avoir vendu à Mathias et Lucile, ce sont des bosseurs et bien conseillés par Cyril.

**A l'Eure de Jouy** souhaite évidemment à ce jeune couple sympathique, tout le succès qu'il mérite et tient à remercier Jacky et Agnès (couple tout aussi sympathique !) pour leur présence aux côtés des Joviens pendant ces 26 années, non seulement au quotidien à la boulangerie mais aussi dans les grandes occasions, où les pièces montées et autres ravissements du même type ont fait le bonheur de bien des palais. L'heure d'une re-

traite amplement méritée a sonné. Jacky et Agnès ont des projets de voyages, de sorties. Les milliers d'heures passées au fournil et à la boutique ne leur en n'ont pas beaucoup donnés l'occasion. Et quand je leur demande s'ils ont une destination privilégiée, Agnès n'hésite pas une seconde : « Oui, l'Australie ! ».

Pascal Martin

**Depuis le mardi 3 mars 2020, à 6 heures, la boulangerie située au centre-bourg de la ville de Jouy a ouvert ses portes, avec à ses commandes Mathias et Lucie. Retour sur le parcours de ces «jeunes» entrepreneurs.**

Mathias, 28 ans, est né à Thiron-Gardais.

Son rêve ? Devenir boulanger comme son oncle !

Pour y parvenir, il a d'abord obtenu son CAP Boulanger ainsi que son Brevet Professionnel au CFA de Chartres.

Il a ensuite travaillé dans sa ville natale durant cinq ans (2007-2011) puis à Courville-sur-Eure durant deux ans (2011-2013).

Après cette expérience Eurélienne, Mathias souhaite s'ouvrir à d'autres horizons et oriente sa carrière en Région Parisienne durant 2 ans, puis revient à ses racines en devenant responsable de production à la Boulangerie du Grand-Faubourg à Chartres.

Lucie est âgée de 27 ans. Née à Houdan, elle possède les CAP de boulanger et pâtissier qu'elle a obtenues avec mention.

Elle a travaillé à la Boulangerie de St-Léger-en-Yvelines, puis elle aussi, à la Boulangerie du Grand-Faubourg à Chartres.

Ce qu'elle aime ? Le contact avec ses clients.

## Une rencontre n'arrivant jamais seule, un beau projet attend nos boulangers...

Tout commence en 2019, Lucie et Mathias décident qu'il est temps pour eux de monter leur propre affaire. Ils effectuent des recherches sur Dourdan et Rambouillet, sans grand succès.

Un jour, ils entendent parler de la mise en vente de la boulangerie de Jouy. Rendez-vous pris avec Monsieur et Madame Thérouin.

Tout s'enchaîne très vite ! Visite de notre commune, coup de cœur, signature en septembre 2019 et les voilà propriétaires. Un rêve devenu réalité ?



Pour concrétiser leur beau projet et le mettre à leur image, Lucie et Mathias ont décidé de donner peau neuve au bâtiment. Ils font appel à des entreprises locales et la boulangerie de Jouy est enfin parée pour briller... et faire l'intégralité de leurs produits dans leur labo flambant neuf.

Lbj (La Boulangerie Jovienne) est composée d'une équipe de 7 personnes, tous âgés de moins de 28 ans.

Lbj peut enfin ouvrir ses portes !

Mathias et Lucie travaillent avec les Moulins VIRONNS qui leur fournissent des farines de Beauce et d'Eure et Loir.



## Des projets plein la tête !

A la rentrée, nos boulangers proposeront une nouvelle gamme de pâtisseries allégées en sucre et avec moins de colorant ; ainsi que des pains bios.

Une nouvelle qui devrait en séduire plus d'un !

Mais ce n'est pas tout...

Deux machines distributeurs de pains en paiement par carte bancaire vont être installés sur les communes de Oisème et d'Houville-la-Branche.

Lucie et Mathias font une entrée fulgurante dans le monde des artisans boulangers. On leur souhaite une belle réussite !

PS : Jacky Thérouin continue à fabriquer du pain, mais exclusivement pour les collectivités.

Michel GALARNEAU

Notre commune n'est pas dans la recherche d'un label Villes et Village Fleuris, mais avec ses moyens, elle vise néanmoins à aménager des espaces publics en leur donnant un aspect accueillant.

Nos employés communaux, Olivier Fréon et Dominique Le Guiloux, ont la responsabilité de cette tâche, ils y consacrent une grande partie de leur travail.

Il est dommage dans le même temps que le civisme ne soit pas au rendez-vous et qu'en plusieurs endroits du village s'amoncellent des déchets verts, notamment aux abords des bennes qui servent à les recueillir, ou proches des conteneurs à verre. Certes, il arrive que ces derniers soient pleins, mais est-ce une raison pour tout laisser à côté ? Qui, dans sa cuisine, déposerait ses débris à côté de sa poubelle si celle-ci était remplie ? Personne vraisemblablement, alors pourquoi faire de même à l'extérieur ? Le législateur prévoit de fortes amendes et la confiscation du véhicule pour les contrevenants.

Dans le même ordre d'idée, l'entretien des trottoirs incombe aux riverains, et malgré les relances du garde-champêtre, certains habitants s'en moquent royalement. Nous avons donc pris les dispositions suivantes en 4 phases : courrier simple, mise en demeure,

réalisation du nettoyage par nos soins et facturation aux intéressés. Pour les personnes âgées, ou celles qui ne peuvent pas le faire elles-mêmes, il faut contacter la mairie, des solutions existent mais elles sont évidemment payantes.

PM



## HARO SUR LES MÉGOTS !

### CHASSE AUX CONTREVENANTS

La propagation des mégots dans la nature est une source de pollution. En France, les Pouvoirs Publics commencent à pénaliser chaque personne jetant un mégot par terre.

Dans certaines villes, les fumeurs indécents qui jettent leurs mégots par terre écoupent d'une amende ; jeter nonchalamment son mégot par terre est passible d'une amende de 68 euros. Il est temps pour les citoyens fumeurs d'avoir un comportement responsable et respectueux de leur environnement : de ne plus jeter et écraser les mégots par terre.

Il faut sensibiliser et informer la population que des gestes irresponsables (mais insoupçonnés par certains !) engendrent une pollution urbaine et péri-urbaine lourde de conséquences. Les citoyens fumeurs qui continuent encore trop souvent à jeter leurs mégots et paquets de cigarettes vides par terre, les automobilistes à l'arrêt à certains carrefours ou stationnés sur une place de parking qui en profitent pour vider leur cendrier de voiture, polluent leur environnement ; il faut les inciter à changer leurs habitudes et les encourager à avoir un comportement responsable.

En cette période de pandémie, ne jetez pas les gants et les masques utilisés par terre non plus !



Les mégots jetés par terre contiennent des substances chimiques : lors des précipitations, ils sont entraînés par les ruissellements et deviennent une autre source de pollution de l'environnement.

L'article R 633-6 du code pénal, révisé par décret en 2015, est très clair sur la question.

«Est puni de l'amende prévue par les contraventions de la 3<sup>e</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit...».

Marie-Claude LABOREY IMBERT



# CONFINEMENT...

CONFINEMENT

Pendant toute la durée du confinement, les médecins et infirmières ont bien sûr été très présents à Jouy.

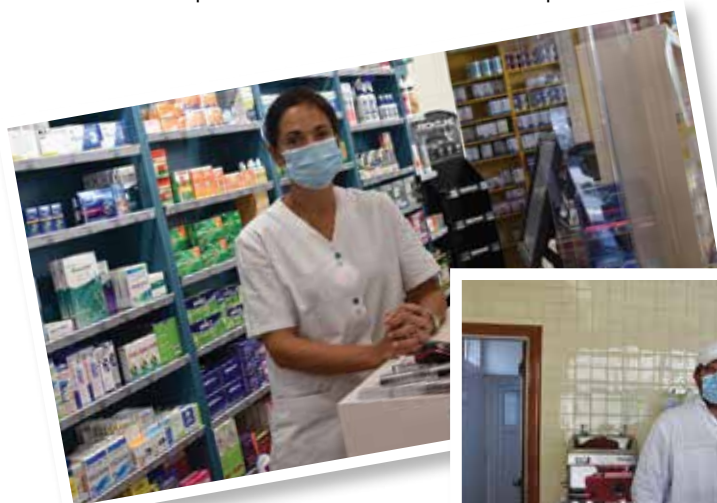
Mais nos commerçants ont également ouvert leurs portes, sans hésiter devant le risque encouru, pour satisfaire au mieux leurs clients, tout en veillant scrupuleusement à leur faire respecter les règles de distanciation indispensables pour la santé de tous. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Soyons reconnaissants et n'oublions pas de leur rendre visite toute l'année !



Lucie et Mathias, un surprenant baptême du feu mais toujours souriants derrière leurs masques !



Mohammed, ouvert tous les jours :  
«J'ai pris des risques mais je ne le regrette pas !»



La pharmacie Girard :  
«Expliquer les consignes sanitaires mais aussi rassurer les clients par rapport à leurs angoisses»



Olivier, rassurant : «Avec le respect des consignes, tout devrait bien se passer !»



Martine et Fred :  
Tabac uniquement  
Indispensable pour certains  
en cette période de stress !



Le primeur Matthieu Romet  
était également présent tous les mardis



Tous les matins, les Joviens ont pu profiter des salades composées et des plats préparés de la charcuterie Laverton



**Nous l'attendions, elle est enfin là ! La liaison douce, comme il est convenu de la nommer, permet de rejoindre à travers les champs et les bois, les Moulins Neufs à la rue de Saussaye.**

Ce chemin s'inscrit dans le schéma directeur du Plan Vert de Chartres Métropole qui a vu le jour en 2003. Ce schéma a évolué au rythme de l'extension du territoire qui est passé de 7 à 66 communes.

Ses aménagements ont permis d'ouvrir à la promenade et à la découverte des espaces jusqu'alors inaccessibles, tout en préservant les zones naturelles, les zones humides et la biodiversité.

Après la réalisation d'études préalables de faisabilité en relation avec le schéma de cohérence territorial de l'agglomération, la consultation de différents documents d'urbanisme communaux, Chartres Métropole acquiert les parcelles et commence des travaux qui sont d'autant plus importants que le terrain est accidenté.

A Jouy, 14 parcelles d'une surface de 12.325 m<sup>2</sup> ont été acquises pour une valeur de 11.745 euros, une a été échangée.

Le coût total de ces opérations engagées à ce jour est de 428.000 euros. Il comprend le débroussaillage, l'abattage, le nettoyage d'une décharge trouvée sur les lieux (150.000 euros), la pose des clôtures (36.000 euros), la plantation d'une haie (4.000 euros), et la mise en place du calcaire (238.000 euros).

L'entrée rue de Saussay, à la hauteur du n°1, est provisoire. Initialement, il était prévu qu'elle se fasse dans le prolongement de la rue Saint-Aubin. Malheureusement, un propriétaire a refusé obstinément de vendre une parcelle qui aurait permis le passage. (C'est en partie l'une des raisons pour laquelle les travaux ont été retardés).



Une autre solution est aujourd'hui envisagée, celle d'une entrée avenue de Chardon, mais dans tous les cas, la pose d'une passerelle sera nécessaire car il faut franchir la rivière. Elle devrait être effective en 2021.

Malgré cela, les Jovien-ne-s apprécient déjà la promenade, à pied, à vélo, en courant. Seul bémol, les promenades équestres sont elles interdites, le poids et les sabots des chevaux endommageraient durablement le chemin. Mais ce n'est malheureusement pas le soucis de ces animaux en ce moment !

**Pascal MARTIN**



Emprise du Plan vert 510 ml - 2020 300 ml - 2018 450 ml - 2021 Projet de passerelle 23 ml - 2021  
Echelle : 1/2500 - A3 - DRPV janvier 2020

# ARRIVE À JOUY

CHEMIN VERT

Différentes phases des travaux



Réception de l'ouvrage : Philippe Touzet (entrepreneur),  
Jean Seigneury, Philippe Sauget (Agglo),  
Benoît Lambert (Agglo), Jacky Taranne,  
Chantal Chevallier et Christian Paul-Loubière



## • Saison musicale 2019/2020

**Samedi 7 septembre 2019 - Forum des Associations**  
**EMJ'ORCHESTRA** a animé le stand de l'Espace Musical de Jouy.

**Samedi 16 novembre 2019 - Moulin de Lambouray**  
**«ALLO BALTHAZAR» - «Jazz Manouche»**

Le public du Moulin de Lambouray a été enthousiasmé et surpris par la qualité du concert. Les 5 musiciens nous ont transportés dans l'univers du jazz manouche avec une grande virtuosité dans l'improvisation. Que ce soit à la guitare avec Romane, Eric Bouvelle à l'accordéon ou Laurent Zeller au violon, chacun a exploité avec grande maîtrise son instrument. Tout cela avec les basses de Laurent Delaveau et la rythmique implacable de Mathieu Chatelain. Romane, l'un des meilleurs guitaristes de jazz manouche, a séduit les spectateurs par son humour et sa convivialité... ça souffle, ça frotte, ça prend son temps... et le public du moulin en redemandait !



**Vendredi 6 décembre 2019 - «Concert du Télététhon»**  
**Salle des fêtes de Nogent-le-Phaye**

EMJ'ORCHESTRA a joué gratuitement pour la soirée du Télététhon à Nogent-le-Phaye.

**Vendredi 13 mars 2020 - Moulin de Lambouray**  
**Concert dans le cadre du 26<sup>e</sup> Festival «Jazz de Mars»**  
**«AURORE VOILQUÉ QUARTET»**

Ce fut le dernier concert du Festival Jazz de Mars qui fut maintenu pour le plaisir des 76 spectateurs présents.

La violoniste et chanteuse Aurore Voilqué a rendu un bel hommage à la musique manouche qu'elle aime tant, aux côtés de l'un des plus grands guitaristes du style, Adrien Moignard.



**Suite aux décisions gouvernementales, le concert des élèves en avril a été annulé, ainsi que la Fête de la Musique.**

**Les cours, les répétitions pour EMJ'ORCHESTRA ainsi que les concerts ont malheureusement été interrompus à cause de la Covid.**

## • Saison musicale 2020/2021

**Novembre 2020 - Concert des élèves**

Le concert des élèves annulé en avril pourrait être reporté un dimanche en novembre, Moulin de Lambouray.

**Vendredi 16 avril 2021 - Moulin de Lambouray**  
**Concert dans le cadre du 27<sup>e</sup> Festival «Jazz de Mars»**  
**«VLADIMIR TORRES QUARTET»**

Vladimir Torres : contrebasse, compositions et arrangements.  
 Martin Schiffmann : piano Rhodes.  
 Tom Moretti : batterie.  
 Damien Groleau : flûte.

En 20 ans, Vladimir Torres, d'origine Uruguayenne, collabore et enregistre avec les artistes avec lesquels il se produit sur scène, et en 2020 présente son album : «Inicial».

Ce quartet vous transportera dans un univers musical singulier où vont se mêler jazz, pop, musiques latines ou moyen-orientales. Sombre et lumineux à la fois, mélange étonnant à l'énergie débordante et communicative.

**Infos pratiques pour le concert :**

Plein tarif 17 euros et tarif réduit 14 euros (moins de 25 ans)  
 Réservation au 06 13 11 43 45.

• **Concert des élèves** - Avril 2021.

• **Fête de la Musique** - Juin 2021.

• **Enseignement musical**

L'Espace Musical de Jouy est ouvert à tous, enfant et adultes, avec un enseignement varié : accordéon, piano, éveil musical.

**Brigitte MOREAU**

**Renseignements :** Espace Musical de Jouy, 30, rue du Bout-aux-Anglois, 28300 Jouy - 06 13 11 43 45.  
 Retrouvez toute l'actualité musicale de l'Espace Musical de JOUY sur : [www.espacemusicaldejouy.fr](http://www.espacemusicaldejouy.fr)

Une association caritative locale humanitaire et sociale vient de voir le jour à Jouy en juillet 2020. AIDER AUTREMENT 28 regroupe une dizaine de membres actifs particulièrement sensibilisés aux besoins des plus démunis, encore plus éprouvés en cette difficile période de pandémie.

Les bénévoles de cette association sont prêts à se mobiliser pour organiser des actions ponctuelles visant à favoriser la redistribution de dons collectés.

AIDER AUTREMENT 28 a un double but :

- créée en pleine pandémie, il fallait imaginer une autre façon d'aider, avec moins de contacts, moins de rassemblements. Utiliser les réseaux sociaux, organiser une chaîne de solidarité.
- sensibiliser les gens aux besoins des personnes en grande précarité. Baser l'aide sur une redistribution équitable au plus proche des besoins locaux.

La première action de AIDER AUTREMENT 28 a été une Grande Braderie Solidaire de vêtements d'occasion à Lucé, le samedi 26 septembre dernier. C'est grâce à l'aide de généreux donateurs que cette vente a pu être mise en place rapidement (bravo aux Joviens qui ont été très réactifs et extrêmement généreux ! qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés).

Les bénéfices de cette Braderie vont nous permettre de financer des kits de survie (sacs de couchage, vêtements chauds, produits d'hygiène) pour les sans domiciles fixes de la région chartraine à l'approche de l'hiver. C'est le Foyer d'Accueil Chartrain qui distribuera ces kits lors des maraudes.



Des articles de puériculture et des vêtements pour bébés vont être cédés gratuitement à des associations selon leurs besoins.

AIDER AUTREMENT 28 s'associe également au Téléthon 2020 en mettant sur pied TELETHON'LIVRES sur Jouy et ses environs. Une sélection de livres d'occasion en très bon état sera proposée à la vente à petit prix et les bénéfices seront reversés à l'Antenne de Chartres de l'AFM (Association Française contre les Myopathies).

Une grande chaîne de solidarité a été mise en place, à laquelle vous pouvez participer. Du 1<sup>er</sup> octobre au 4 décembre, venez chercher une sélection de 10 livres divers à l'Ermitage, 33, rue du Bout-aux-Anglois à Jouy. Proposez-les à votre famille ou vos amis au prix de 2 ou 3 euros selon le livre. Dès réception du règlement, un ticket vous permettra de participer au tirage au sort d'une tombola !

Bien d'autres actions suivront, nous vous tiendrons bien sûr au courant de l'aboutissement de vos dons.

Nous comptons sur vous !

Corinne BERTHELOT  
Corinne CÔME

## BIBLIOTHÈQUE

Comme pour tous les lieux de culture, ce fut un crève-cœur de fermer les portes de la bibliothèque.

Nous voyons enfin le bout du tunnel, en tous cas nous le souhaitons... Dès le début du déconfinement, nous sentions l'impatience de certains lecteurs rencontrés dans Jouy.

Nous avons mis en place les règles d'hygiène en vigueur : gel hydro-alcoolique à portée de mains, port du masque, nettoyage du bureau et des livres rapportés.

Nous maintiendrons ces consignes jusqu'à l'épuisement du virus !!

Donc, n'hésitez pas si vous ne connaissez pas encore la bibliothèque, venez nous rendre une visite avec vos enfants.

**Tarif :** GRATUIT pour les enfants et les étudiants pour autant de livres qu'ils le désirent. 7,50 euros pour les adultes de Jouy et d'ailleurs.

**Horaires :** lundi, de 16 h 30 à 17 h. 45 ; mercredi et samedi, de 11 h. à 12 h.

Voici une liste résumée des nouveautés disponibles :

- Pactum salis d'Olivier BOURDEAUT
- De pierre et d'os de Bérengère Cournut
- Le bal des folles de Victoria MAS
- Le vent nous portera de Jojo MOYES

## QUELLE DRÔLE D'ANNÉE !

- Ame brisée d'Akira MIZUBAYASHI
- La cerise sur le gâteau d'Aurélien VALOGNES
- La sentense de John GRISHAM
- Le pays des autres de Leïla SLIMANI
- Attendre un fantôme de Stéphanie KALFON
- Un roman anglais de Stéphanie HOCHET
- Le baiser de l'ogre d'Elsa ROCH
- Les choses humaines de Karine TUIL
- L'ombre de la menace de Rachel CAINE
- Le hibou de Samuel BJORK
- A jamais tu obéiras de Koethi ZAN
- Sur le toit de l'enfer d'Illria TUTI
- Tombent les rois de Julie BIND
- Un petit grain de sable de Petra HULSMANN

A la rentrée nous allons rattraper le retard dans nos achats.

Pour les enfants, beaucoup de choix dans tous les genres : Albums, documentaires amusants, BD, romans

pour tous les niveaux. Les petits lecteurs adorent fureter et choisir eux-même !

Venez nombreux !

Solange CHAVIGNY



## FORUM DES ASSOCIATIONS



Le Forum des Associations 2020 a allié beau temps et bonne humeur ; les recommandations face à la pandémie ont été respectées avec gel hydroalcoolique à l'entrée, signalétique pour sens de circulation, masques obligatoires ainsi que les distanciations préconisées...

Nous remercions particulièrement toutes les personnes de Jouy et de St-Prest ayant œuvré à installer ce forum.

21 associations de nos deux communes étaient présentes afin de se faire connaître et recevoir leurs inscriptions annuelles.

Espérant que 2021 nous permettra d'organiser ce forum sur la journée comme les années précédentes, nous souhaitons une bonne année sportive, artistique, et de loisirs à nos chères associations.

Corinne CÔME



## ADRIEN TRUFFERT

Ce nom vous rappelle-t-il quelque chose ?

Fils de Jean-Christophe et petit-fils de Gérard qui ont tous les deux évolué à l'Etoile de Jouy section football.

Adrien a débuté à Jouy dans les plus jeunes, de 2007 à 2010, avant de partir au F.C Chartres de 2010 à 2015.

Remarqué par les clubs professionnels, il intègre en 2015 le centre de formation du Stade Rennais où, pendant 4 ans, il mène en parallèle ses études et les entraînements.

Il est régulièrement sélectionné dans les équipes de France :

- U 18 : 6 sélections , 1 but
- U 19 : 8 sélections, 3 buts

En 2019, avec le Stade Rennais, il devient champion de France U 19, ce qui lui permit de disputer pendant l'hiver 2019/2020 plusieurs matches de la Coupe d'Europe des jeunes (compétition malheureusement interrompue).

Cet été, il vient de signer un contrat professionnel et intègre le groupe pro où il côtoie quelques noms prestigieux.

Nous lui souhaitons une brillante carrière avec le soutien des Joviens.

Patrice PICHOT



# LE HÉRISSON, UNE ESPÈCE MENACÉE

ENVIRONNEMENT

Le hérisson, petit mammifère nocturne, figure hélas aujourd'hui, sur la liste des espèces menacées. Cela veut dire que si l'être humain ne se montre pas plus respectueux envers la faune sauvage dont le «hérisson d'Europe» (*Erinaceus europaeus*) fait partie, ce charmant animal dont l'espèce est en déclin pourrait un jour disparaître de nos contrées. Il faudrait que l'homme s'intéresse un peu de plus près à ce petit mammifère inoffensif, à son environnement et comprenne son mode de vie, afin de mieux assurer sa sauvegarde.

Le hérisson est sur la liste des espèces protégées en France, par un arrêté de 1981, qui a depuis été consolidé par de nouveaux articles de loi. Il est interdit de capturer un hérisson, de le perturber dans son environnement, de le déplacer, de le mutiler, de le mettre en cage ou à la vente, sous peine d'être poursuivi. Cependant, paradoxalement, combien d'automobilistes sans scrupules s'autorisent à rouler sur des hérissons se trouvant sur les voies la nuit sans être inquiétés ou pénalisés... Pas vu, pas pris !... Mais qui s'en soucie vraiment à part quelques amoureux de la nature, de sa faune et certaines associations ?

C'est un animal qui dort la journée et chasse la nuit. Où et quand le rencontre-t-on ? Dès le printemps après l'hibernation, jusqu'à l'automne à la tombée de la nuit, là où il y a des tas de feuilles mortes, des herbes folles, du bois mort, près des haies et même dans les jardins potager et d'agrément, bref, partout où il peut trouver limaces, escargots et autres insectes afin de s'alimenter.

## Les causes du déclin de l'espèce

- Perturbation des milieux naturels où il vit, régulièrement transformés ou détruits par les activités humaines (les plans PLU, travaux publics, déboisements, disparition des haies).

Si vous découvrez un hérisson dans votre jardin, ne le chassez pas, accueillez-le ; n'étant pas nuisible, il vous aidera à protéger votre jardin de divers ravageurs. Offrez-lui un gîte ; il pourra s'y réfugier et y hiberner jusqu'au printemps.

- Se nourrissant de scarabées, escargots, limaces, asticots, chenilles et de larves diverses, le hérisson s'avère un auxiliaire indispensable dans les jardins et les potagers car il protège les cultures des nuisibles qui s'attaquent aux plantes, jouant ainsi un rôle de régulateur.

- Laissez un coin abrité de votre jardin en friche, car les végétaux lui sont essentiels et utiles à la construction d'un nid douillet où il pourra survivre durant l'hiver, d'où l'utilité de laisser un coin sauvage dans les jardins... Sous ces broussailles, il creusera un trou, isolera ce refuge à l'aide de feuilles mortes, de ronces, sinon vous pouvez lui fabriquer un abri en bois, il pourra s'y réfugier et hiberner à l'abri jusqu'au printemps (mais NB : attention, le hérisson est un animal protégé par la loi. Il est interdit de le maintenir enfermé dans une cage sous peine de sanction pénale).

## Menaces et dangers qui pèsent continuellement sur le hérisson

- L'homme de par ses agissements inconsidérés.

En utilisant trop de pesticides/hélicides, l'homme met leur vie en danger.

Ne pas utiliser de pesticides ou hélicides (produits anti-limaces)



dans les jardins ; le hérisson trouvera la mort si il ingère les nuisibles que vous empoisonnez ;

- En faisant brûler les branchages et les déchets végétaux dans les jardins malgré les interdictions communales et les arrêtés préfectoraux : vous les brûlez vifs ;

Ne faites pas brûler branches et branchages entassés dans votre jardin, les hérissons s'installent souvent dessous, afin de s'y abriter ou pour construire leur nid pour la mise bas ; transportez vos gros déchets verts à la déchetterie.

- Noyades dans les bassins et piscines.

Couvrez bassin et piscine le soir afin de leur éviter la noyade (mettez à défaut une planche diagonalement dans l'eau qui lui permettrait de remonter, car même si hérisson sait nager, il peut quand même se noyer) ;

- La circulation routière meurtrière;

Roulez moins vite sur les voies à la tombée de la nuit et scrutez la route ; vous pourrez ainsi éviter d'écraser un hérisson qui est bien visible sur la chaussée dans le faisceau des phares des voitures ; pensez-y, levez le pied !

Il y a également ses prédateurs naturels, tels que :

- les grands rapaces, les chiens et chats domestiques ;

- les parasites, les puces, tiques et acariens, les mouches qui pondent des oeufs sur eux. Les asticots qu'ils n'arrivent pas à déloger représentent un grand danger pour le hérisson car ils pénètrent le corps par les orifices naturels de l'animal. En le dévorant de l'intérieur, ils lui provoquent une mort atroce.

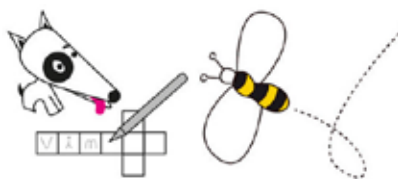
Il ne faut jamais donner du pain ou du lait aux hérissons ; ces aliments perturbent leur système digestif inapproprié et les empoisonnent à petit feu. Donnez de l'eau et des croquettes pour chats à proximité de leur refuge. Utilisez deux gamelles plates et lourdes (soucoupes de pots de fleurs).

Les hérissons sont des animaux nocturnes ; si vous en découvrez un, errant en pleine journée, c'est qu'il aura rencontré un grave problème. Contacter une clinique vétérinaire ou une des associations (coordonnées associations : site web de la mairie) de protection qui s'occupent de l'espèce.

Marie-Claude LABOREY IMBERT



## À l'Eure des jeux



### **Les rues de notre commune**

Retrouvez-les en horizontal, en vertical et en diagonal

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| H | B | C | Q | M | M | K | R | M | K | S | U | G | J |
| J | Q | H | X | U | A | R | F | A | B | M | J | T | F |
| N | E | A | J | R | L | E | I | C | E | D | A | J | B |
| P | N | R | T | G | A | N | Q | H | R | M | F | Y | U |
| A | D | D | M | E | D | A | V | E | C | X | C | Z | I |
| R | A | O | A | R | R | R | B | F | H | F | R | X | S |
| I | L | N | R | D | E | D | G | E | È | Q | O | Q | S |
| G | O | N | A | I | R | I | Y | R | R | H | I | U | O |
| A | N | J | I | G | I | E | P | J | E | L | X | I | N |
| U | N | G | S | U | E | R | X | G | S | L | G | J | H |
| D | E | L | H | E | S | E | V | Q | A | C | K | O | S |
| E | Y | H | W | G | V | S | G | H | V | R | I | U | F |
| S | G | L | A | R | R | I | S | Z | A | X | E | X | A |
| T | R | P | T | F | C | H | A | P | E | L | L | E | T |

Berchères - Buisson - Chapelle - Chardon - Croix - Dalonne - Digue - Gare - Machefer - Larris  
- Maladrerie - Marais - Murger - Parigaudes - Quijoux - Renardières